

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Danielle MILON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Jérôme ORGEAS - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 012-539/12/BC

■ **Approbation d'une convention avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour le financement et la réalisation de l'opération d'aménagement de la place des Héros à Marseille (13ème arrondissement).**

DAEP 12/8493/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du Plan Quinquennal d'Investissement 2009/2013, dont la convention cadre a été approuvée lors de la séance du Conseil Communautaire du 26 mars 2009, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône a décidé de consacrer 50 millions d'euros aux projets de voirie.

Son programme identifie une série d'actions destinées notamment à l'aménagement de la place des Héros à Marseille (13ème arrondissement).

S'agissant des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe, la convention cadre prévoit que soit établie une convention entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Cette convention a pour objectif de préciser le contenu de l'opération, de fixer les règles du partenariat "Conseil Général des Bouches-du-Rhône et Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole" et d'en définir les modalités de participation financière.

Les objectifs de l'aménagement de la place des Héros sont les suivants :

- Redynamiser et embellir l'espace public tout en mettant en valeur les éléments du patrimoine.
- Réorganiser les espaces piétons, les circulations, les stationnements et les espaces évènementiels.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 1 674 740 euros HT.

Le montant total du financement apporté par le Département à la MPM est arrêté à la somme de 753 633 euros.

Une participation financière de la Région à hauteur de 577 100 euros est également prévue, dans le cadre du Contrat de Développement.

La TVA est à la charge de la Communauté Urbaine.

Il est proposé d'approuver la convention de partenariat pour le financement et la réalisation de l'aménagement de la place des Héros à Marseille (13^{ème} arrondissement) entre le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;
- La délibération VOI 4-06/356/CC du 26 juin 2006 approuvant la création et l'affectation d'une autorisation de programme destinées à l'aménagement de la place des Héros à Marseille (13^{ème} arrondissement) ;
- La délibération FCT 009 – 1141/09/CC du 26 mars 2009 approuvant la convention cadre entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône ;
- La délibération VOI 024-1655/09/CC du 9 novembre 2009 approuvant la revalorisation d'autorisation de programme et la demande de subvention pour l'aménagement de la place des Héros à Marseille (13^{ème} arrondissement) ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que dans le cadre du plan quinquennal 2009/2013, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône s'est engagé à participer financièrement au projet d'aménagement de la place des Héros dans le 13ème arrondissement de Marseille.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour le financement de l'opération : "Aménagement de la place des Héros à Marseille (13^{ème} arrondissement)".

Article 2

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3 :

Les recettes correspondantes sont inscrites au Budget 2012 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Opération : 2006/00093 - Nature : 1321 – Fonction : 822 Sous Politique C 310.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2012 et suivants – Nature 2315 Fonction 822 – Sous Politique C310.

Pour Visa,
La Vice Présidente Déléguée
à la Voirie et aux Grandes Infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI